Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Cormeray - Tome I

Cormeray (le Grand et le Petit-), f., c^{ne} de *Villiers-Charlemagne,* à 1 500 m. N. du bourg. — *G. de Cormeriaco,* 1075 (Cart. de Saint-Vincent, ch. 475). — *Le fief de Cormeray,* 1609 (Arch. nat., P. 773/95). — *Le Grand-C.,* manoir, *le Petit-C.,* f. (Cassini). — Le fief était vassal de Villiers. — Dans une salle basse de la maison seigneuriale, écrit-on en 1652, « est un ancien manteau de cheminée de bois de menuiserie, au milieu duquel est un écusson en demi-relief, chargé de trois molettes, porté par deux aigles ; et à côté deux figures de visage de porphyre, l'un d'homme armé et l'autre d'une femme, avec mauresques de chaque côté. A la sortie de la salle un emplacement de château, enclos de fossés pleins d'eau, fors par un endroit qui a été comblé pour y avoir accès, en forme ronde ». La sculpture indiquée existe encore ; les fossés aussi sont apparents. Les seigneurs du Cormeray avaient dans l'église, au nord, une chapelle de Saint-André, avec caveau. L'écusson aux trois molettes s'y trouvait. Le seigneur de Villiers avait reconnu leur droit le 5 juillet 1498, et Marguerite du Bouchet ayant fait rompre la balustrade qui séparait la chapelle du chœur, fut condamnée à la faire rétablir.

Seigneurs : Goslin de Cormeray, v. 1075, témoin d'un don fait à l'église de Nuillé-sur-ruiss. du même nom, joignant la Jouanne à la limite de Louvigné ; long., 1 980 m. — *Cass.,* vill. — Au seigneur de Poligné, 1383.